



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2010-0106
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 779 831 \$ ET UN EMPRUNT DE 779 831 \$
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DE LA RUE MONSEIGNEUR-LAFORTUNE, DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT
PLUVIAL ET DE LA RÉFECTION DE LA VOIRIE.**

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à effectuer, rue Monseigneur-Lafortune, des travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout, du bouclage de l'aqueduc de ladite rue avec la rue du Collège, ainsi que de la construction d'un égout pluvial et la réfection de la voirie selon les plans et devis préparés par J.Gauthier/V.Lussier, ing., vérifiés par Joël Gauthier, ing., de GENIVAR, portant le numéro J117361, émis en date du 19 mai 2010. L'estimation détaillée préparée par GENIVAR, en date du 14 septembre 2010, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » .

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 779 831\$ comprenant imprévus, frais contingents et taxes pour les fins du présent règlement, conformément à l'annexe B, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 779 831 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4.1

Conformément à la distribution des dépenses pour fin de taxation de l'annexe B, il est décrété que, pour pourvoir à 64.18 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4.2

Conformément à la distribution des dépenses pour fin de taxation de l'annexe B, pour pourvoir à 35.82 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et desservis par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7.

Le présent règlement abroge le règlement 2010-0105-1.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ ce 12 octobre 2010

Signé : Yves Duteau, Maire

*Signé : Sylvie Larose Asselin
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe*

Certificat relatif au déroulement de la procédure
D'enregistrement des personnes habiles à voter :

26 octobre 2010

Avis de promulgation :
Entrée en vigueur :

7 février 2011
7 février 2011

ANNEXE A

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX
préparée par GENIVAR
Dossier J117361
14 septembre 2010

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

1, rue de l'Église sud
Lacolle (Québec)
J0J 1J0

Municipalité de Lacolle

Réfection de la rue Mgr. Lafortune et bouclage
d'aqueduc avec la rue du Collège
Égouts, aqueduc, fondation de rue et voirie

PRÉVISION DES COÛTS DES TRAVAUX

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
SERVITUDE ENTRE MGR. LAFORTUNE ET DU COLLÈGE					
1.0 PRÉPARATION DU SITE					
1.1	Localisation des conduites et des ouvrages sout. existants	1	Forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.2	Enlèvement des fondations et du pavage existants	80	Mètre carré	10,00 \$	800,00 \$
2.0 AQUEDUC					
2.1	Puits d'accès de départ, d'arrivée et de raccordement	2	Unité	2 000,00 \$	4 000,00 \$
2.2	Puits d'accès supplémentaires	1	Unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.3	Conduite d'aqueduc				
	200 mm ø PVC DR-18, type Terra-Brute de Ipex installé selon la technique de forage dirigé	125	Mètre lin.	250,00 \$	31 250,00 \$
	200 mm ø PVC DR-18	5	Mètre lin.	200,00 \$	1 000,00 \$
2.4	Vanne et bouche à clé				
	200 mm ø	2	Unité	1 800,00 \$	3 600,00 \$
2.7	Raccordement sur conduite existante	1	Unité	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2.10	Isolant rigide - Épaisseur 50 mm de type HI-60	20	Mètre carré	30,00 \$	600,00 \$
5.0 STRUCTURE DE RUE					
5.1	Préparation de l'infrastructure	80	Mètre carré	20,00 \$	1 600,00 \$
5.3	Fondation inférieure - Épaisseur (450 mm) MG-112 (pierre concassée)	80	Mètre carré	18,00 \$	1 440,00 \$
	Fondation supérieure - Épaisseur (250 mm) MG-20	80	Mètre carré	10,00 \$	800,00 \$
6.0 VOIRIE					
6.1	Mise en forme de surface	80	Mètre carré	3,00 \$	240,00 \$
6.2	Pavage - Couche de base EB-20, épaisseur 80 mm	80	Mètre carré	23,00 \$	1 840,00 \$
6.3	Pavage - Couche d'usure EB-10S, épaisseur 50 mm	80	Mètre carré	14,00 \$	1 120,00 \$
6.5	Accotement en pierre concassée MG-20b	20	Mètre lin.	8,00 \$	160,00 \$
6.6	Réfection des entrées privées, 300 mm pierre concassée MG-20, pavage couche unique EB-10C, ép. 50 mm	20	Mètre carré	50,00 \$	1 000,00 \$
6.7	Gazonnement	200	Mètre carré	10,00 \$	2 000,00 \$
7.0 TRAVAUX DIVERS					
7.1	Signalisation temporaire et maintien de la circulation	1	Forfaitaire	2 000,00 \$	2 000,00 \$
7.2	Surexcavation de l'assise	10	Mètre cube	30,00 \$	300,00 \$
TOTAL SERVITUDE ENTRE MGR. LAFORTUNE ET DU COLLÈGE (à reporter à la page 5 de 8)					61 250,00 \$

GENIVAR

Initiales
N/Dossier : J117361

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

1, rue de l'Église sud
Lacolle (Québec)
J0J 1J0

Municipalité de Lacolle

Réfection de la rue Mgr. Lafortune et bouclage
d'aqueduc avec la rue du Collège
Égouts, aqueduc, fondation de rue et voirie

PRÉVISION DES COÛTS DES TRAVAUX

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
RUES MGR. LAFORTUNE ET BOUCHARD					
1.0	PRÉPARATION DU SITE				
1.1	Localisation des conduites et des ouvrages sout. existants	1	Forfaitaire	700,00 \$	700,00 \$
1.2	Enlèvement des fondations et du pavage existants	1450	Mètre carré	4,00 \$	5 800,00 \$
1.3	Arbres à couper et à élaguer	1	Forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2.0	AQUEDUC				
2.3	Conduite d'aqueduc 200 mm ø PVC DR-18	220	Mètre lin.	165,00 \$	36 300,00 \$
2.4	Vanne et bouche à clé 200 mm ø	3	Unité	2 000,00 \$	6 000,00 \$
2.5	Poteau d'incendie, incl. vanne et conduite de raccordement	2	Unité	5 000,00 \$	10 000,00 \$
2.6	Branchement de services 19 mm ø cuivre type K mou	13	Unité	950,00 \$	12 350,00 \$
2.7	Raccordement sur conduite existante	2	Unité	3 000,00 \$	6 000,00 \$
2.8	Purge à enlever dans regard existant	1	Unité	250,00 \$	250,00 \$
2.9	Réseau temporaire d'aqueduc	1	Forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.10	Isolant rigide - Épaisseur 50 mm de type HI-60	30	Mètre carré	30,00 \$	900,00 \$
3.0	ÉGOUT SANITAIRE				
3.1	Conduite d'égout domestique 300 mm ø PVC DR-35	200	Mètre lin.	185,00 \$	37 000,00 \$
3.2	Regard d'égout préfabriqué Type M-1200	4	Unité	5 500,00 \$	22 000,00 \$
3.3	Branchement de services 125 mm ø PVC DR-28	13	Unité	850,00 \$	11 050,00 \$
	150 mm ø PVC DR-28 (conduite existante)	1	Unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.4	Raccordement sur conduite existante	1	Forfaitaire	1 250,00 \$	1 250,00 \$
4.0	ÉGOUT PLUVIAL				
4.1	Conduite d'égout pluvial 150 mm ø PVC DR-28	70	Mètre lin.	110,00 \$	7 700,00 \$
	200 mm ø PVC DR-28	15	Mètre lin.	120,00 \$	1 800,00 \$
	300 mm ø PVC DR-35	10	Mètre lin.	175,00 \$	1 750,00 \$
	600 mm ø TBA cl. IV	15	Mètre lin.	300,00 \$	4 500,00 \$
	600 mm ø PEHD R320	325	Mètre lin.	250,00 \$	81 250,00 \$

GENIVAR

Initiales
N/Dossier : J117361

PRÉVISION DES COÛTS DES TRAVAUX

Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
4.2	Regard-puisard d'égout préfabriqué				
	Type MR-750	2	Unité	4 500,00 \$	9 000,00 \$
	Type P-1200 avec régulateur de débit	1	Unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.3	Branchement de services				
	100 mm ø PVC DR-28	14	Unité	850,00 \$	11 900,00 \$
4.4	Puisard préfabriqué				
	Type P-1	3	Unité	2 250,00 \$	6 750,00 \$
	Type PEHD	10	Unité	1 500,00 \$	15 000,00 \$
4.5	Émissaire pluvial	1	Forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
4.6	Raccordement sur conduite existante et enlèvement des réseaux existants	1	Forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
5.0	STRUCTURE DE RUE				
5.1	Préparation de l'infrastructure	2400	Mètre carré	4,00 \$	9 600,00 \$
5.2	Membrane géotextile 7612	2400	Mètre carré	2,00 \$	4 800,00 \$
5.3	Fondation inférieure - Épaisseur (300 mm)				
	MG-112 (pierre concassée)	2400	Mètre carré	14,00 \$	33 600,00 \$
	Fondation supérieure - Épaisseur (150 mm) MG-20	2400	Mètre carré	7,00 \$	16 800,00 \$
6.0	VOIRIE				
6.1	Mise en forme de surface	2200	Mètre carré	3,00 \$	6 600,00 \$
6.2	Pavage - Couche de base				
	EB-14, épaisseur 50 mm	2200	Mètre carré	15,00 \$	33 000,00 \$
6.3	Pavage - Couche d'usure				
	EB-10S, épaisseur 35 mm	2200	Mètre carré	10,00 \$	22 000,00 \$
6.4	Bordure de béton de ciment - 35 Mpa	40	Mètre lin.	90,00 \$	3 600,00 \$
6.5	Accotement en pierre concassée MG-20b	350	Mètre lin.	5,00 \$	1 750,00 \$
6.6	Réfection des entrées privées, 300 mm pierre concassée MG-20, pavage couche unique EB-10C, ép. 50 mm	400	Mètre carré	50,00 \$	20 000,00 \$
6.7	Gazonnement	1600	Mètre carré	10,00 \$	16 000,00 \$
7.0	TRAVAUX DIVERS				
7.1	Signalisation temporaire et maintien de la circulation	1	Forfaitaire	1 000,00 \$	1 000,00 \$
7.2	Surexcavation de l'assise	50	Mètre cube	30,00 \$	1 500,00 \$
7.3	Plantation d'arbres	3	Unité	300,00 \$	900,00 \$
TOTAL RUES MGR. LAFORTUNE ET BOUCHARD (à reporter à la page 5 de 8)					484 900,00 \$

GENIVAR

Initiales
N/Dossier : J117361

ANNEXE B

ESTIMÉ DES COÛT TOTAUX DES TRAVAUX
INCLUANT IMPRÉVUS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES

Servitude entre les rues Mgr-Lafortune et du Collège	61 250 \$
Rues Mgr-Lafortune et Bouchard	<u>484 900 \$</u>
sous-total	546 150 \$
Imprévus (10%)	<u>54 615 \$</u>
	600 765 \$
Frais contingents (15%)	<u>90 115 \$</u>
	690 880 \$
TPS (5%)	<u>34 544 \$</u>
	725 424 \$
TVQ (7,5%)	<u>54 407 \$</u>
<u>Grand total</u>	779 831 \$

RÉPARTITION DES DÉPENSES
POUR FIN DE TAXATION

	Égout pluvial, structure de rue et voirie	Servitude (maillage)	Aqueduc et égout
Sous-Total	319 900\$	61 250 \$	165 000 \$
Imprévus (10%)	31 990	6 125	16 500
Frais contingents (15%)	52 784	10 106	27 225
TPS (5%)	20 234	3 874	10 436
TVQ (7.5%)	31 868	6 102	16 437
Grand total	456 776 \$	87 457 \$	235 598 \$
Pourcentage	58.58 %	11.21 %	30.21 %

Taxation à l'ensemble du territoire: égout pluvial, structure de rue et voirie, plus 50% du maillage, soit $58.58 + 5.60 = 64.18\%$

Taxation au immeubles desservis par l'aqueduc et l'égout: $30.21 + 5.61 = 35.82\%$